



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 octobre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je souhaite me référer au paragraphe 49 de la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci a prié le Secrétaire général de collaborer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo à l'élaboration d'une stratégie commune et à la définition d'une série d'indicateurs mesurables en vue de permettre le transfert progressif des tâches de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) aux autorités congolaises, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes.

À cet égard, j'ai l'honneur de partager avec vous la stratégie commune sur le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO.

(Signé) António Guterres



Annexe

Stratégie commune sur le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO, octobre 2020

I. Aperçu général

1. Dans sa résolution [2502 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de collaborer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo à l'élaboration d'une stratégie commune et à la définition d'une série d'indicateurs mesurables en vue de permettre le transfert progressif des tâches de la MONUSCO aux autorités congolaises, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes. Il a souligné que les activités de la Mission devraient être menées de manière à favoriser les progrès vers une paix et un développement durables et inclusifs, à remédier aux causes profondes des conflits et à ramener la menace posée par les groupes armés nationaux et étrangers à un niveau qui puisse être géré par les forces de sécurité de la République démocratique du Congo, l'accent étant mis en particulier sur la réduction des menaces pour les civils.

2. Pour y parvenir, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO ont engagé une série de discussions sur les priorités et le rôle de la Mission ainsi que sur les mesures que celle-ci prendrait, le but étant de formuler un plan commun qui permettrait à la Mission de réduire ses effectifs et d'organiser son retrait de façon échelonnée, responsable et durable. L'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a fortement entravé la conduite de ce dialogue, qui a pu reprendre après la levée progressive des restrictions liées à la COVID-19 en juillet 2020.

3. Le 19 octobre 2020, la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo ont validé la stratégie commune, notamment les grands critères qui devraient régir le retrait progressif de la Mission. La MONUSCO continuera de s'entretenir de façon générale avec le Gouvernement sur la création de conditions pour une sortie réussie, progressive et responsable de la Mission. À cette fin, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO ont convenu de créer un groupe de travail conjoint chargé de définir les modalités pratiques du transfert des tâches aux autorités congolaises, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes. Si le Conseil de sécurité approuve l'orientation générale de la stratégie commune, un plan de transition sera élaboré par l'ONU, qui définira d'autres indicateurs détaillés et mesurables, les rôles et responsabilités, des stratégies d'évaluation des risques et d'atténuation, le cas échéant.

4. Compte tenu de la complexité du conflit en République démocratique du Congo, le Gouvernement et la MONUSCO ont convenu que la stratégie commune devrait être basée sur une série de stratégies propres à une région, adaptées aux besoins des six provinces (à l'exclusion de Kinshasa) où la Mission est encore présente. Dans les années à venir, la MONUSCO se replierait progressivement dans les trois provinces où le conflit est encore actif, à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, et poursuivrait ses bons offices et le renforcement institutionnel au niveau national. Dans le cadre de cette stratégie, le Gouvernement a accepté que, d'ici à juin 2021, la Mission se retire de la région du Kasaï, qui est sortie du conflit et se trouve en phase de consolidation de la paix. Au Tanganyika, où la sécurité s'est améliorée récemment, la Mission devrait pouvoir réduire sa présence militaire en 2022, malgré la poursuite des activités des groupes armés nationaux dans le nord et les conflits intercommunautaires larvés dans certaines zones. Il convient de noter que

conformément à la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité, ces échéances ont été établies en gardant à l'esprit que le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO devrait rester souple et tenir compte de l'évolution de la situation politique et de la sécurité dans le pays.

II. Évaluation de la situation politique et des conditions de sécurité

5. Après la passation pacifique du pouvoir présidentiel et la formation d'un gouvernement de coalition en septembre 2019, la situation politique a continué de se normaliser, avec comme toile de fond les revendications de plus en plus pressantes des populations, réclamant que les conditions socioéconomiques soient fortement améliorées. Plus récemment, le positionnement politique à l'approche des élections de 2023, le débat sur les réformes électorales et les procédures judiciaires à l'encontre des fonctionnaires et des élus ont accru les tensions au sein de la coalition gouvernementale et de la classe politique dans son ensemble. Les manœuvres et les positionnements politiques en vue des prochaines élections pourraient faire passer au second plan les mesures en faveur des principales réformes de gouvernance et de la stabilisation dont le pays a besoin. Si le dispositif politique actuel reste fragile, il peut tout de même contribuer à préserver et faire progresser les progrès réalisés jusqu'à présent, à condition que tous les acteurs travaillent dans ce sens. Il s'agit d'un processus d'apprentissage autant pour les membres de la coalition au pouvoir que pour ceux de l'opposition ou de la société civile, qui doivent tous apprendre à évoluer dans un nouveau paysage politique et à faire en sorte que la passation pacifique du pouvoir devienne la norme.

6. Dans plus des deux tiers du pays, la situation est désormais stable. Compte tenu de l'évolution positive de la situation politique et de la sécurité, la MONUSCO a pu, en 2019, fermer huit sites dans des zones de relative stabilité et concentrer sa présence là où il y avait encore des problèmes de sécurité et de protection des civils, c'est-à-dire plus particulièrement dans les provinces du Kivu et de l'Ituri, où ces problèmes sont les plus aigus, du fait des groupes armés étrangers et congolais engagés dans de multiples conflits armés avec le Gouvernement, ce qui compromet la stabilité et la sécurité des civils. En revanche, dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika, la démobilisation spontanée de plusieurs groupes armés à la suite de la passation pacifique du pouvoir présidentiel a permis d'explorer de nouveaux moyens de lutter contre les facteurs des conflits et d'aborder les problèmes de sécurité et de développement que connaît la région.

7. Les efforts que la République démocratique du Congo déploie pour améliorer ses relations avec le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda ont ouvert la voie à une plus grande coopération régionale concernant les problèmes de sécurité communs. Dans ce contexte, l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région reste d'une importance capitale pour trouver une solution commune, aux niveaux national et régional, permettant de lutter contre les causes du conflit dans l'est du pays, avec l'appui de la communauté internationale. La MONUSCO continuera d'exploiter les synergies avec les autres organismes des Nations Unies présents dans les Grands Lacs et de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs sur une série de questions, notamment la promotion de mesures non militaires pour faire face à la menace posée par les groupes armés étrangers. La Mission s'engage également à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), entre

autres, qui jouent toutes un rôle essentiel dans la promotion de la paix et du développement dans la sous-région.

8. La République démocratique du Congo reste confrontée à une crise humanitaire aiguë, complexe et à plusieurs niveaux, qui touche 25,6 millions de personnes. En 2020, les organisations humanitaires ont fourni une aide à quelque 9,2 millions de personnes, vivant principalement dans les zones touchées par le conflit dans l'est du pays. Ces organisations ont de plus en plus de mal à accéder à ces zones en raison de la fragmentation des groupes armés et de la nature localisée du conflit. La confluence d'épidémies, notamment de rougeole, de choléra et de maladie à virus Ebola, n'arrange pas les choses. L'impact de la pandémie de COVID-19 et la lutte contre la propagation de la maladie génèrent des besoins humanitaires supplémentaires. Les restrictions imposées pendant plusieurs mois aux déplacements ont également entravé l'aide.

9. Dans le cadre de l'approche à trois volets aide humanitaire, développement et paix, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec les principales parties prenantes nationales et internationales, continueront de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et aux problèmes systémiques à l'origine des besoins humanitaires. Comptant tenu de l'effet positif qu'elle a sur la stabilisation durable des régions ciblées, principalement les provinces du Kasaï et du Tanganyika, l'action collective menée dans le cadre de l'approche à trois volets favorisera un environnement propice au développement et facilitera la transition vers la consolidation de la paix, permettant ainsi de répondre aux besoins humanitaires résiduels.

III. Objectif final souhaité et domaines prioritaires

A. Objectif final

10. Pour que la MONUSCO puisse effectuer son retrait, il faudra réduire la menace que représentent les groupes armés nationaux et étrangers de sorte qu'elle puisse être gérée par les autorités nationales et lutter contre les causes profondes du conflit.

B. Domaines prioritaires

11. La MONUSCO continuera d'utiliser ses bons offices pour créer un environnement politique favorable à la mise en œuvre des réformes clés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, et appuiera la stabilisation et le renforcement des fonctions essentielles de l'État. Elle ne pourra envisager son retrait de manière durable que si l'activité politique continue de se dérouler pacifiquement par les mécanismes prévus d'ici aux élections de 2023. Elle se concentrera sur la préservation de la cohésion et de la stabilité politiques et sur la prise en compte des causes profondes des conflits. Elle devra, à cet effet, maintenir le dialogue avec toutes les parties prenantes, y compris le Gouvernement, les partis politiques, la société civile, les groupes de femmes et de jeunes, afin d'encourager un débat constructif et la gestion pacifique des différences politiques.

12. La protection des civils restera au cœur des activités de la Mission pendant toute la durée de sa présence en République démocratique du Congo. Allant au-delà de la simple organisation d'opérations militaires, cette protection sera l'occasion d'une collaboration continue avec les autorités congolaises, les populations, la société civile, les organisations de femmes et les groupes de jeunes, dans le cadre d'une approche intégrée associant réconciliation, renforcement du système judiciaire,

professionnalisation des forces de sécurité et surveillance et dénonciation des violations des droits humains. À cette fin, la Mission mobilisera une pression politique et militaire sur les groupes armés en vue d'ouvrir un espace aux acteurs civils de sorte que l'on s'attaque aux causes profondes du conflit, crée un environnement protecteur et fasse progresser les mécanismes locaux de résolution des conflits.

13. La MONUSCO concentrera ses efforts dans les zones encore touchées par le conflit armé et continuera d'améliorer les systèmes d'alerte et d'intervention rapides afin d'intervenir efficacement dans les provinces où elle se trouve. Elle maintiendra la « protection par la projection », élément clé de son action visant à assurer la protection physique et à créer un environnement protecteur. Compte tenu de la réduction progressive de ses effectifs, elle devra renforcer la mobilité et la flexibilité des forces qui lui restent pour assurer une couverture efficace.

14. La MONUSCO continuera d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à se doter des moyens d'atténuer et d'éliminer la menace que représentent les engins explosifs et à marquer, enregistrer et gérer en toute sécurité les armes et les munitions. Celui-ci pourra ainsi améliorer la sécurité des civils et reprendre ces activités après le retrait de la Mission.

15. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a clairement indiqué qu'il avait l'intention d'adopter un nouveau programme de désarmement, démobilisation et réintégration axé sur les populations, qui serait au cœur de ses mesures visant à réduire durablement la menace posée par les groupes armés. Il est crucial de mettre en place un cadre décrivant les principaux paramètres stratégiques, politiques, institutionnels, juridiques, financiers, opérationnels et de coordination de ce programme. Ce cadre devra tenir compte des diverses initiatives dans ce domaine adaptées au niveau local, comme les instruments de lutte contre la violence communautaire. Il devrait également prévoir des options pour les groupes armés disposés à se rendre et à retrouver la vie civile dans le respect des populations et en vue d'une réintégration durable. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration axé sur les populations doit absolument être complémentaire des programmes de développement et de consolidation de la paix destinés aux communautés d'origine des ex-combattants.

16. Le Gouvernement, avec le soutien de la MONUSCO, est déterminé à poursuivre les réformes visant à renforcer l'état de droit et les fonctions essentielles de l'État liées à la sécurité. Désormais, la priorité sera d'établir la responsabilité des auteurs de violences contre les civils, notamment ceux qui commettent de graves violations des droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et ceux qui font du commerce illégal avec des groupes armés. La MONUSCO continuera de soutenir le Gouvernement et les institutions nationales des droits de la personne afin de promouvoir et protéger ces droits, de lutter contre l'impunité et de renforcer le système judiciaire, tant militaire que civil, en particulier la chaîne de la justice pénale.

17. La Mission travaillera de plus en plus dans le cadre du Programme commun pour la justice 2020-2024, qu'elle a établi avec le PNUD et qui vise à renforcer les capacités nationales et à accroître la viabilité des réformes entreprises dans le cadre de la politique nationale de réforme de la justice (2019-2026) et du plan d'action prioritaire correspondant. Elle appuiera également la responsabilité pénale nationale en cas d'infractions graves afin de renforcer la confiance dans les forces de sécurité de l'État en les obligeant à rendre compte des crimes commis par leurs membres. Il s'agira également d'apporter un appui aux prisons prioritaires dans les zones touchées par le conflit, notamment dans le cadre de la gestion des prisonniers à haut risque et du renseignement pénitentiaire concernant les détenus des groupes armés. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur les provinces du Kasaï et du Tanganyika, en vue

de transférer au programme commun pour la justice, dans les trois prochaines années, l'ensemble des travaux de la Mission dans ces régions.

18. Le retrait de la MONUSCO ne pourra se faire véritablement que si les forces de sécurité nationales sont capables de gérer la sécurité dans les zones où des groupes armés sont présents et actifs. À cet égard, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO ont convenu de concevoir un plan visant à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité. À cet effet, il sera essentiel de continuer de renforcer la capacité opérationnelle et logistique des Forces armées de la République démocratique du Congo pour qu'elles puissent mener et étendre des opérations efficaces contre les groupes armés nationaux et étrangers et les milices locales, tenir durablement des positions et assurer la protection des civils. Il faudra avancer dans la lutte contre les violences sexuelles commises par les membres des forces de sécurité nationales et les poursuites contre les responsables de violations des droits humains à tous les niveaux de commandement.

19. Parallèlement, la MONUSCO continuera de soutenir le plan de réforme quinquennal de la police nationale, mis en place par le Gouvernement. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission aidera le Gouvernement à mettre sur pied une police de proximité et à promouvoir le principe de responsabilité au sein de la police nationale, en renforçant la fonction d'inspecteur général.

20. On ne peut renforcer les capacités des forces de sécurité nationales sans étendre l'autorité effective et légitime de l'État aux zones anciennement contrôlées par des groupes armés et aux zones dépourvues de services de base. Le besoin de stabilisation et de consolidation de la paix ne s'arrêtera pas avec le retrait de la Mission. Des projets conjoints ont donc été élaborés avec l'équipe de pays des Nations Unies par l'entremise du Fonds pour la consolidation de la paix et du Fonds de cohérence pour la stabilisation dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation afin d'assurer un transfert en douceur des activités de stabilisation au Plan de stabilisation et de reconstruction de l'Est de la République démocratique du Congo, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, au fur et à mesure que la Mission réduit ses effectifs. Conformément à l'approche à trois volets, les domaines thématiques prioritaires entrant dans le cadre du financement conjoint comprendront la réintégration des ex-combattants dans la société ; la justice transitionnelle ; la réconciliation et la cohésion sociale ; une gouvernance locale inclusive, qui met l'accent sur la participation des femmes ; et la promotion de solutions durables pour les populations déplacées.

21. Les mouvements transfrontaliers illicites de groupes armés et d'armes ainsi que l'exploitation illégale des ressources naturelles continuent d'être les principaux moteurs du conflit en République démocratique du Congo. On ne pourra lutter efficacement contre les activités économiques illicites que par le renforcement des institutions et de la présence de l'État. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies travailleront avec les principaux partenaires du Groupe de coordination de l'action des donateurs, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, afin de voir quelle est la meilleure façon de passer des économies illicites à des activités qui offrent des débouchés légaux, et de faire en sorte que ceux qui continuent à se livrer à de telles activités soient poursuivis en justice, réduisant ainsi l'envie de former des groupes armés ou d'y adhérer. Le Gouvernement pourra ainsi élargir l'assiette fiscale dont il dispose pour la fourniture de services de base. La MONUSCO accordera également la priorité à l'appui aux autorités de la République démocratique du Congo pour une meilleure gestion des armes légères et de petit calibre, conformément aux normes et traités internationaux pertinents en la matière, notamment le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la

réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage.

22. La République démocratique du Congo et ses voisins doivent impérativement poursuivre les efforts en cours pour améliorer la coopération régionale, et ce en partageant régulièrement des informations avec les forces de sécurité régionales et en mettant en place une action coordonnée visant à interdire les flux transfrontaliers d'armes, de combattants, de minerais du sang et d'autres ressources naturelles, à poursuivre les contrevenants et à faire progresser l'intégration économique. Une plateforme régionale solide et bien coordonnée permettra le bon déroulement du transfert des activités actuelles de la MONUSCO à l'appui du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réinstallation ou du rapatriement des groupes armés étrangers opérant sur le sol congolais.

IV. Réduction progressive des effectifs et sortie

23. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a accepté que le retrait de la MONUSCO se fasse de manière progressive, en fonction des conditions prévalant dans trois types de contextes :

a) Dans les zones d'après-conflit, à savoir la région du Kasai et la majeure partie de la province du Tanganyika, le retrait des effectifs militaires de la Mission s'accompagnera d'un accroissement temporaire de ses effectifs de police et d'une intensification des activités de sa composante civile pour renforcer les fonctions essentielles de l'État et développer les capacités locales de règlement des conflits. Un cadre tenant compte de l'approche à trois volets sera appliqué, avec la participation des pouvoirs publics, de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, de la Banque mondiale, du Fonds pour la consolidation de la paix et des partenaires concernés, afin de faire avancer les mesures à long terme visant à réduire les besoins humanitaires, de faire progresser la consolidation de la paix et d'ouvrir la voie au développement durable ;

b) Dans les zones où sévissent les groupes armés locaux et la violence intercommunautaire, à savoir dans le nord de la province du Tanganyika et de la province de l'Ituri, la Mission entend maintenir sa présence militaire et des moyens lui permettant de faire face aux menaces contre les civils. Le retrait dans ces zones se fera de manière progressive, sur la base d'une évaluation prudente des conditions sur le terrain. À cette fin, la MONUSCO continuera également de soutenir les mesures visant à renforcer la présence et les fonctions essentielles de l'État, en mettant l'accent sur l'état de droit, le règlement des conflits et l'appui au dialogue et à la réconciliation, à la justice transitionnelle et à la consolidation de la paix au niveau local ;

c) Dans les zones où règne un conflit armé de nature plus structurelle et plus profonde, impliquant des groupes armés nationaux et étrangers, et où sévit la violence intercommunautaire, à savoir les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, la Mission maintiendra une présence robuste de sa force militaire, de sa police et de sa composante civile pour assurer une protection complète des civils. Elle se retirera de ces deux zones en dernier. Pour faciliter ce retrait, la MONUSCO continuera de s'intéresser aux causes profondes du conflit par une approche ciblée, progressive et coordonnée de la stabilisation. Pendant la transition, elle continuera de coopérer étroitement avec l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs pour traiter les dimensions régionales de la violence actuelle dans ces régions, notamment par l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

24. En étroite collaboration avec les autorités nationales et provinciales, la MONUSCO a mis au point une série de stratégies ciblées, par zone. Dans chacune de ces stratégies, la Mission adopte une approche globale de l'exécution de son mandat.

Provinces du Kasaï et du Kasaï-Central

25. La région du Kasaï n'étant plus en conflit, la Mission peut désormais organiser son retrait de manière responsable et durable. En conséquence, elle a déjà commencé à réduire progressivement ses effectifs et compte y cesser ses opérations d'ici à juin 2021.

26. Pendant le reste de son mandat, la MONUSCO travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour aider les autorités provinciales à élaborer un plan de développement basé sur les objectifs de développement durable et à appliquer le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau provincial. Les entités des Nations Unies présentes au Kasaï se concentreront sur le rétablissement de la cohésion sociale, et donc la mise en place de mécanismes de gestion des conflits dirigés et contrôlés par les populations locales. L'ONU aidera à doter les administrateurs territoriaux, les chefs de secteurs et les maires des moyens leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités dans le cadre des entités territoriales décentralisées. Elle appuiera également la création de comités locaux de sécurité de proximité, de sorte à renforcer la gouvernance de la sécurité.

27. Dans le cadre du programme commun pour la justice, les entités des Nations Unies présentes au Kasaï se concentreront sur le renforcement des capacités de la police et des institutions judiciaires civiles en matière de chaîne pénale, et collaboreront avec les procureurs civils et militaires pour réduire les arrestations et les détentions arbitraires. Elles apporteront une assistance technique aux autorités judiciaires locales afin qu'elles puissent mener des enquêtes et engager des poursuites dans les affaires de crimes internationaux. Elles s'emploieront également à renforcer la sécurité et à améliorer les conditions dans les prisons, et à renforcer les capacités du personnel par le recrutement, la formation et l'amélioration des conditions de travail.

28. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, qui restera après le départ de la MONUSCO, collaborera avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Police nationale congolaise pour l'application intégrale des plans d'action nationaux de lutte contre les violences sexuelles et des mesures de justice transitionnelle dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central.

Province du Tanganyika

29. À partir du début de 2019, nombre de milices Twa et quelques milices Bantou ont déposé les armes, ce qui a abouti à une amélioration de la situation de sécurité, en dépit de quelques difficultés persistantes. Le retrait de la MONUSCO de la majeure partie de la province du Tanganyika pourrait être envisagé au début de 2022 au plus tard, sous réserve que les récents progrès en matière de sécurité soient consolidés, notamment grâce à un nouveau retour volontaire des personnes déplacées. Les autorités congolaises reconnaissent que l'appui de la Mission demeurera nécessaire pour lutter contre les activités résiduelles des groupes armés le long de la frontière avec le Sud-Kivu. On estime que cet appui pourrait être fourni en déployant des forces depuis le Sud-Kivu sans qu'il soit nécessaire de maintenir une présence au Tanganyika.

30. La discrimination systématique à l'égard des Twa, qui demeure l'une des causes profondes des tensions, pourrait donner lieu à de nouvelles violences. Il s'agit là d'un

problème de gouvernance à long terme que le Gouvernement congolais continuera d'examiner avec l'appui des principaux partenaires des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, les questions liées à la transhumance et aux conflits entre éleveurs nomades et agriculteurs, ainsi qu'aux conflits fonciers et coutumiers, qui demeurent fréquents dans la province, seront examinées par les autorités provinciales en coopération avec les partenaires concernés. La présence de la Mission n'étant pas indispensable à l'accomplissement de progrès dans ce domaine, celle-ci réduira progressivement son empreinte militaire pour ne conserver qu'une présence civile et policière afin de consolider les acquis et d'assurer, à terme, un retrait durable du Tanganyika.

31. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, s'attacheront à créer les conditions nécessaires au retour des personnes déplacées en facilitant la médiation entre les Twa et les Bantous afin de permettre aux déplacés ainsi qu'aux dirigeants locaux de rentrer dans leurs villages. Les entités des Nations Unies s'emploieront également à encourager les ex-combattants à s'abstenir de regagner la forêt et de reprendre les combats, notamment en appuyant la recherche de solutions viables en matière de réintégration ainsi que la mise en œuvre de projets adaptés permettant de lutter contre la violence au sein de la collectivité. Ces initiatives auront également pour objet d'assurer des conditions de sécurité propices à la fourniture de l'aide humanitaire, notamment lors des premières phases du retour des personnes déplacées. Parallèlement à cela, la MONUSCO travaillera avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Police nationale congolaise à l'élaboration d'un plan permettant d'assurer la protection des civils après le retrait de la Mission. Enfin, l'approche à trois volets sera renforcée afin de réduire encore les besoins humanitaires, de consolider les initiatives en matière de paix et de développement et de faire avancer la réalisation des objectifs fixés.

32. La MONUSCO et les autorités provinciales continueront d'œuvrer ensemble à l'élaboration d'une stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration conforme aux normes internationales. La Mission poursuivra également sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds pour la consolidation de la paix en matière de réintégration axée sur les populations. En outre, la composante Droits de l'homme de la Mission apportera son soutien au Gouvernement dans le cadre du processus de sélection des ex-combattants des communautés Bantou et Twa afin de veiller à ce que les auteurs d'atteintes graves aux droits humains soient identifiés.

33. À court terme, la présence de la MONUSCO sera renforcée à Nyunzu pour consolider les acquis et préserver les progrès accomplis en matière de sécurité dans la région. Un appui sera fourni aux Forces armées de la République démocratique du Congo et à la Police nationale congolaise dans les régions de Nyunzu et de Bendera afin d'accroître leur efficacité et de renforcer la confiance de la population locale, ce qui aboutira à un retrait progressif de la force et à un transfert des responsabilités en matière de sécurité aux autorités publiques, avec le soutien de la police des Nations Unies, laquelle sera également chargée d'appuyer les autorités provinciales de Kalemie.

34. Les entités provinciales concernées, notamment les membres du groupe de la protection des civils du Ministère de l'intérieur de la province, recevront une formation afin de pouvoir assumer les responsabilités relatives à la protection des civils, avec l'appui des membres de l'équipe de pays des Nations Unies chargés de ces questions, qui étendront progressivement leurs activités de protection. L'accès à la justice sera amélioré grâce à un appui technique et logistique continu visant à permettre aux autorités d'enquêter sur les violations graves des droits humains, les

crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ainsi que par le déploiement d'audiences foraines et l'organisation de formations supplémentaires à l'intention du personnel de l'appareil judiciaire et des enquêteurs de la Police nationale congolaise. La Mission travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et s'emploiera à faire en sorte que les témoins et les victimes bénéficient de mesures de protection judiciaire et de services de soutien psychosocial, notamment dans les affaires de violences sexuelles liées au conflit.

35. La MONUSCO adoptera une série de mesures visant à renforcer les capacités des prisons de Kalemie tout en continuant de surveiller les conditions de détention et d'organiser des formations en matière de droits humains à l'intention des autorités pénitentiaires. Elle organisera également un vaste programme de formation à l'intention de la Police nationale congolaise, à laquelle elle fournira un appui logistique de base. Un programme de stabilisation sera mis en œuvre pour aider les autorités provinciales à s'attaquer aux causes profondes du conflit entre les Twa et les Bantous, à donner suite aux recommandations issues du forum sur la paix tenu à Kalemie en février 2017 et à appuyer les comités locaux pour la paix. Des discussions sont en cours avec le PNUD et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies concernant les moyens d'appuyer ces efforts à plus long terme. La Mission collaborera avec les organisations de la société civile pour contribuer à instaurer un dialogue constructif avec les dirigeants locaux et les autorités provinciales en vue de régler les conflits communautaires. Des formations seront également dispensées à des organisations de femmes et de jeunes pour les aider à lutter contre les discours haineux et les incitations à l'hostilité et à la violence au sein de leurs communautés.

Province de l'Ituri

36. Depuis janvier 2020, une grave escalade de la violence à l'égard des civils et des forces de sécurité ainsi qu'une multiplication des zones touchées par ces épisodes sont observées en Ituri, notamment à Djugu et à Mahagi, mais aussi dans nord d'Irumu, où un nouveau groupe armé, le Front patriotique et intégrationniste du Congo, a fait son apparition. Ces actes de violence, qui se caractérisent par des attaques brutales contre des civils, notamment des viols, des pillages, des destructions d'habitations et des meurtres de femmes et d'enfants, ont entraîné des déplacements à grande échelle. Des jeunes, dont beaucoup étaient âgés de moins de 15 ans, ont été recrutés par tous les groupes armés. Le rôle que continuent de jouer l'exploitation et le trafic des ressources naturelles dans la dynamique du conflit demeure source de préoccupation. En outre, les dimensions transfrontalières du conflit en Ituri pourraient menacer la paix et la sécurité régionales si des mesures ne sont pas prises pour remédier à la situation.

37. Pour l'année à venir au moins, la MONUSCO entend maintenir sa présence militaire, policière et civile dans la province. Une réduction des effectifs ne sera possible que lorsque les conditions suivantes seront réunies :

- a) aboutissement du processus de paix en cours avec la Force de résistance patriotique et désarmement, démobilisation et réintégration de ses membres en toute sécurité ;
- b) adoption d'une solution négociée à la crise qui sévit à Djugu et à Mahagi, entraînant le désarmement des assaillants et aboutissant à une réduction notable de la violence ;
- c) adoption de mesures visant à répondre aux griefs sous-jacents ;
- d) retour des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine de façon sûre et durable ;
- e) accomplissement de progrès dans la lutte contre l'impunité.

38. Afin de contribuer à instaurer les conditions nécessaires à un retrait responsable de l'Ituri, la MONUSCO s'emploiera en premier lieu à renforcer l'état de droit et à appuyer les efforts de médiation au niveau local tout en usant de ses bons offices pour favoriser une ouverture politique. Elle s'attachera également à créer un environnement permettant à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux partenaires concernés de participer aux efforts de réintégration et au renforcement des institutions, et mettra à profit ses partenariats pour veiller à ce que des mesures soient en place sur le long terme. Ces initiatives seront axées sur une professionnalisation des services de sécurité permettant de renforcer la confiance des populations, la fourniture d'un appui au système civil de justice pénale, l'établissement d'un dispositif administratif de gestion et de règlement des différends fonciers et l'apport d'un soutien aux initiatives locales visant à régler les conflits intercommunautaires. La Mission appuiera également un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration axé sur des programmes de réintégration dans la société et de réduction de la violence, ainsi que des initiatives en matière de justice transitionnelle.

39. Le dialogue politique à tous les niveaux demeure essentiel pour régler les problèmes qui se posent actuellement dans la province de l'Ituri. La MONUSCO usera de ses bons offices pour remédier à l'instabilité politique et institutionnelle au niveau provincial et collaborera avec tous les acteurs concernés pour promouvoir le règlement pacifique des différends. À Djugu et à Mahagi, le dialogue politique avec les groupes armés s'accompagnera de pressions militaires, si nécessaire, afin de faire cesser la violence et de désarmer les combattants, et la Mission continuera d'appuyer le dialogue intercommunautaire mené sous la conduite des autorités provinciales.

40. À Irumu, le processus de paix en cours avec la Force de résistance patriotique de l'Ituri exigera un dialogue politique soutenu avec les acteurs provinciaux et locaux ainsi qu'avec le secteur privé et les partenaires de développement afin d'ouvrir des perspectives de réintégration durable. Les activités menées dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, telles que le cantonnement, ne devraient se poursuivre que lorsque les blocages politiques auront été surmontés. La MONUSCO appuiera également les efforts faits par les autorités provinciales pour apaiser les tensions et améliorer les relations entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et les communautés Lendu et Bira.

41. La protection des civils demeurera au cœur de l'action menée par la Mission dans la province. À Djugu et à Mahagi, il s'agira en priorité de protéger les personnes déplacées, de prévenir le recrutement d'enfants et d'assurer la sécurité le long des routes principales. À Irumu, la Mission s'attachera à contenir l'expansion des Forces démocratiques alliées depuis le Nord-Kivu, à lutter contre les activités du Front patriotique et intégrationniste du Congo et à écarter les risques pour la sécurité de la ville de Bunia. En outre, elle consolidera fortement sa présence dans les zones du territoire de Djugu touchées par la violence et envisagera de futurs déploiements sur la base des discussions tenues avec ses partenaires dans le cadre du Conseil de direction pour la protection et d'autres dispositifs de protection des civils.

42. La configuration de la force, notamment la zone de responsabilité de sa brigade d'intervention, a également été redéfinie pour tenir compte des activités des Forces démocratiques alliées dans le sud d'Irumu. Les dispositifs locaux de protection seront renforcés, et la police des Nations Unies augmentera le nombre de ses patrouilles à Bunia, notamment dans le cadre de détachements conjoints avec la Police nationale congolaise. La Mission renforcera les moyens d'alerte rapide, étendra les réseaux d'alerte locale et plaidera notamment pour que les fournisseurs de téléphonie mobile améliorent les services dans les zones touchées par la violence. Elle continuera également de surveiller les violations des droits humains et les atteintes à ces droits,

d'enquêter à leur sujet et d'établir les rapports correspondants, avec l'appui des experts légistes de la police des Nations Unies. Enfin, un appui substantiel sera fourni aux acteurs du secteur de la justice civile et militaire afin de lutter contre l'impunité.

43. La réalisation des objectifs prioritaires énoncés ci-dessus se prolongera au-delà du retrait probable de la MONUSCO, de sorte que la Mission mettra sur pied des activités de programmation conjointe avec les équipes de pays des Nations Unies et les fonds et programmes concernés, notamment au titre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en dressant l'inventaire des principales améliorations devant être apportées aux infrastructures pour permettre à l'État d'étendre son autorité dans l'ensemble de la province. Elle travaillera également en étroite collaboration avec les autorités nationales et provinciales pour établir un dialogue avec les partenaires sur des initiatives visant à promouvoir un développement économique durable afin de transformer la dynamique du conflit en Ituri.

Nord-Kivu

44. Dans la région du Grand Nord de la province du Nord-Kivu, qui demeure touchée par un conflit durable impliquant des groupes armés nationaux et étrangers, la protection des civils continue de susciter de vives préoccupations. Si les récentes opérations menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo ont permis de déloger les Forces démocratiques alliées de plusieurs de leurs bastions, il s'est révélé difficile de conserver le territoire reconquis, malgré l'appui fourni par la Mission. Le déplacement des Forces démocratiques alliées dans des territoires où opèrent les groupes Maï-Maï a eu pour effet d'accroître le nombre de zones sensibles sur le plan de la protection. Les groupes Maï-Maï présents dans le sud de Lubero ont profité du vide sécuritaire pour étendre leurs zones d'opération, ce qui a entraîné des affrontements armés et des divisions au sein de plusieurs groupes. Des dizaines de groupes Maï-Maï locaux armés demeurent actifs dans la zone. L'insécurité a provoqué de nouvelles vagues de déplacements, ce qui a encore accentué les pressions humanitaires.

45. La région du Petit Nord est quant à elle le théâtre de conflits profondément enracinés qui sont largement influencés par les dynamiques régionales et les luttes pour le contrôle des ressources naturelles. L'instabilité qui en résulte compromet fortement les efforts visant à régler les conflits et à avancer sur la voie de la stabilisation. Du fait des changements démographiques qu'a connus le Petit Nord au cours des dernières décennies, les droits de propriété et d'usage et le pouvoir politique détenus par les différentes ethnies donnent lieu à des discours contradictoires et souvent incompatibles qui sont associés à des risques de manipulation et d'incitation à la violence et qui ont entraîné la création de nombreuses milices d'autodéfense.

46. La présence de groupes armés étrangers, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda/Forces combattantes abacunguzi, est un problème de longue date qui contribue à l'instabilité. Depuis de nombreuses années, ce groupe contrôle des territoires et des ressources et impose des taxes aux citoyens congolais dans de vastes pans du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Bien que son aile militaire ait été considérablement affaiblie, sa structure de commandement demeure intacte. Ces dernières années, Nduma défense du Congo-Rénové, qui s'oppose aux Forces démocratiques/Forces combattantes et bénéficie d'un appui solide de la part des Forces armées de la République démocratique du Congo, a pris le contrôle d'une grande partie des territoires de Walikale, Lubero, Masisi et Rutshuru et assumé un rôle de gouvernance de facto en contrôlant les débouchés économiques, la fiscalité et d'autres méthodes de recouvrement des recettes au niveau local. Une scission interne survenue en juillet 2020 a provoqué des luttes intestines qui ont donné l'occasion aux

groupes armés rivaux, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda, d'occuper les positions de Nduma défense du Congo-Rénové et de contrôler l'accès aux ressources. Cette situation, qui a continué de donner lieu à de nombreuses violations des droits humains et d'atteintes à ces droits et a entraîné de nouveaux déplacements de population, a eu des répercussions majeures sur la protection des civils.

47. À moyen terme, il est essentiel que la MONUSCO maintienne une présence forte dans la province. Pour que la menace que représentent les groupes armés soit ramenée à un niveau qui puisse être géré par les autorités nationales, il faudra que :

- a) des progrès soient accomplis sur la voie du désarmement et de la démobilisation des groupes armés locaux opérant dans la région et de leur réintégration durable dans la société, ainsi que du rapatriement et de la réinstallation des combattants étrangers et des personnes à leur charge dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers ;
- b) des progrès soient accomplis s'agissant de remédier aux causes profondes du conflit liées à la distribution et à la gestion des ressources et des terres ;
- c) des progrès soient accomplis dans la création de conditions propices au retour sûr et durable des personnes déplacées ;
- d) des mesures soient prises pour appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État, notamment en ce qui concerne la gestion des frontières extérieures ;
- e) des progrès soient accomplis dans la lutte contre l'impunité.

48. Le maintien d'une présence robuste de la MONUSCO demeurera essentiel pour protéger les civils et neutraliser les groupes armés. La Mission veillera à ce que ses capacités de renseignement soient mieux mises à profit afin de prévenir la violence plutôt que de se limiter à y faire face. En coordination avec les autorités locales, elle multipliera les contacts avec les populations dans le cadre d'un dialogue civilo-militaire visant à évaluer les besoins de protection, à faire connaître ses activités en matière de protection des civils et à renforcer les liens de confiance avec les acteurs locaux.

49. La MONUSCO continuera d'aider les Forces armées de la République démocratique du Congo à lutter contre les groupes armés dans les régions du Grand Nord et du Petit Nord. Toutefois, la criminalité organisée continue de représenter une grave menace dans ces régions, tant en raison de ses liens avec les activités des groupes armés que de ses répercussions négatives sur la paix et la stabilité. Le dispositif de renseignement de la Mission sera renforcé pour lutter contre ce facteur d'insécurité, sous la direction du Groupe d'appui à la lutte contre la criminalité organisée de la police des Nations Unies.

50. L'échec de l'action militaire s'agissant de régler définitivement le conflit dans la région de Beni a amené les politiciens locaux et d'autres dirigeants à réclamer des solutions négociées. La MONUSCO appuiera et encouragera la tenue d'un dialogue faisant intervenir tous les protagonistes ainsi que la mise en œuvre d'activités de sensibilisation auprès de divers groupes et acteurs armés, sous la direction des autorités provinciales, afin de trouver des solutions viables et de réduire la violence dans la région. Parallèlement à cela, la Mission continuera de collaborer avec l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs afin de recenser les solutions régionales permettant de faire face à la menace que représentent les Forces démocratiques alliées.

51. Les différends fonciers figurent de longue date parmi les causes profondes du conflit. À cet égard, la Mission s'emploie à élaborer une stratégie mieux intégrée

consistant notamment à mettre en corrélation les saisons de récolte et les cycles de conflit récurrents afin de déterminer à l'avance les zones de tension particulières et d'établir les plans de protection des civils correspondants, en consultation avec les institutions spécialisées. De même, les efforts visant à permettre à la MONUSCO de mieux comprendre le lien qui existe entre le conflit et l'accès aux zones minières ou le contrôle exercé sur celles-ci renforceront la capacité de la Mission et du Gouvernement de mettre fin à l'insécurité.

52. L'action menée conjointement par le Gouvernement et la MONUSCO pour renforcer l'état de droit sera axée sur l'établissement d'un secteur de la justice opérationnel, la professionnalisation de la police, de la justice et du secteur pénitentiaire et le lancement d'un processus de justice transitionnelle et de réintégration dans la société sans exclusive, par l'intermédiaire du programme commun pour la justice de la Mission et du PNUD et des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. La Section de l'appui à la justice de la Mission et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, avec l'aide des experts légistes de la police des Nations Unies, apporteront leur soutien aux autorités judiciaires militaires dans le cadre des enquêtes, des poursuites et des détentions prioritaires. Le Bureau conjoint fournira un appui aux victimes et aux témoins et facilitera leur représentation juridique avant, pendant et après les procès, tout en continuant de promouvoir l'adoption d'une loi sur la protection des victimes, des témoins et des défenseurs des droits humains.

53. La police des Nations Unies appuiera les efforts faits par la Police nationale congolaise pour assurer le respect de normes minimales en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et la protection des civils contre les violences physiques. Les compétences en matière d'apaisement des différends et des conflits violents au niveau communautaire seront renforcées, de même que les capacités de médiation, dans la mesure du possible. Les capacités et les stratégies de la police de proximité seront également afin d'améliorer la sécurité dans les grandes zones urbaines. La police des Nations Unies continuera de fournir un appui à la police nationale dans le cadre des activités de démilitarisation, de la gestion de l'ordre public et de l'application des principes de police démocratique et de respect des droits humains au moyen de campagnes de sensibilisation et d'activités de surveillance menées en collaboration avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

54. Le renforcement des capacités des structures locales au niveau des entités décentralisées, qui ont pour mandat constitutionnel d'exercer des fonctions de gouvernance locale, reste un élément central des efforts de stabilisation à long terme au Nord-Kivu. La Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation continuera d'être mise en œuvre dans la région de Kitshanga à l'appui des priorités recensées conjointement avec les autorités provinciales, qui ont trait en particulier au renforcement de la cohésion sociale. En outre, des activités seront lancées en 2021 dans la nouvelle zone prioritaire du nord Bwito-sud Lubero, où la Stratégie commencera à être appliquée, par l'intermédiaire du Fonds de cohérence pour la stabilisation, sous la forme d'un projet relatif au dialogue démocratique et aux femmes et à la paix et à la sécurité qui aboutira à la mise en œuvre de mesures visant à faciliter le retour, la réintégration et le relèvement socioéconomique. Pour éviter que les ex-combattants soient de nouveau recrutés par des groupes armés, les projets de réintégration dans la société menés au titre de la Stratégie seront axés sur les jeunes à risque et les ex-combattants de la région.

Sud-Kivu

55. La topographie du Sud-Kivu, sa proximité avec des frontières internationales, l'évolution des migrations dans la région et la présence limitée de l'État créent un

environnement propice à la présence de groupes armés locaux et étrangers. Pour réduire le niveau de violence dans la province, il importe de mener une action soutenue visant à combattre les causes profondes des conflits et à remédier à leurs principaux facteurs, tout en luttant contre les réseaux qui les alimentent et en s'attaquant à leurs dimensions régionales. La MONUSCO continuera de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement dans les principales zones de conflit suivantes, qui présentent toutes des difficultés particulières : Uvira, les Hauts Plateaux et les plaines de Rusizi ; Shabunda et Walungu ; Kabambare (province du Maniema) et Fizi ; Kalehe et Bunyakiri. Il faudra également s'attaquer à la menace liée aux activités complexes que mène le réseau Maï-Maï Yakutumba, qui opère dans ces régions, et lutter contre l'extraction illicite des ressources naturelles à laquelle celui-ci et d'autres groupes armés se livrent pour financer leurs opérations.

56. Pour que la MONUSCO puisse opérer un retrait durable du Sud-Kivu, les objectifs ci-dessous devront être atteints :

a) accomplissement de progrès s'agissant d'étendre l'autorité de l'État et de trouver des solutions à des problèmes critiques tels que les droits fonciers et la citoyenneté, et renforcement de la coopération et du dialogue régionaux pour remédier aux principaux problèmes de sécurité ;

b) réduction des effectifs et des capacités des principaux groupes armés opérant dans la région – en particulier les Maï-Maï Yakutumba – afin que les forces de sécurité puissent gérer ces groupes et que les autorités locales soient en mesure de les désarmer et de les démobiliser, en veillant à ce que les combattants étrangers regagnent leurs pays d'origine et à ce que les combattants locaux participent à un processus de réintégration durable dans la société ;

c) établissement de procédures permettant de répondre aux problèmes et aux griefs sous-jacents qui donnent lieu à des violences et à des violations des droits humains, notamment des violences sexuelles liées aux conflits ;

d) accomplissement de progrès s'agissant de créer des conditions propices au retour sûr et durable des personnes déplacées.

57. Dans la région des Hauts Plateaux entourant Minembwe, la MONUSCO mettra l'accent sur l'apaisement des tensions identitaires persistantes, qui sont souvent alimentées par une politisation et une manipulation extérieures et sont associées à une augmentation de la fréquence des attaques contre des civils, à la destruction systématique de villages par le feu et à des déplacements de population à grande échelle. La Mission continuera d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour étendre l'autorité de l'État aux Hauts Plateaux, ce qui exigera, à terme, une solution politique. Consciente de la complexité de la situation à Minembwe et dans les Hauts Plateaux et de ses liens avec d'autres processus politiques, la Mission collabore également avec les autorités provinciales pour élaborer une stratégie politique à plusieurs volets visant à régler le conflit.

58. La force de la MONUSCO continuera d'appuyer les efforts plus larges en matière de protection au moyen de déploiements mobiles et de patrouilles intensifiées dans les zones à risque, où les détachements couvriront un rayon plus étendu. La Mission travaillera avec les autorités civiles, les Forces armées de la République démocratique du Congo, d'autres forces de sécurité, la société civile et les partenaires à l'élaboration d'un plan de protection des civils à plus long terme. Elle travaillera également en étroite collaboration avec les intervenants humanitaires pour faciliter l'acheminement de l'aide destinée à la population locale. Les composantes policières, judiciaires et pénitentiaires de la Mission fourniront un appui substantiel aux acteurs du secteur de la justice civile et militaire afin de lutter contre l'impunité.

59. À Kalehe, les efforts conjoints seront axés sur la pacification et la stabilisation de la zone frontalière stratégique avec le Nord-Kivu. La priorité sera donnée au renforcement de la confiance entre les communautés et à la restauration de l'autorité de l'État dans la zone, ainsi qu'à l'établissement d'un dialogue avec les groupes armés en vue d'obtenir la libération des enfants, de lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits et de trouver les moyens d'assurer le désarmement.

60. Si la lutte contre la menace que représentent les Maï-Maï Yakutumba exige des investissements importants, tant sur le plan politique que militaire, elle demeure essentielle pour stabiliser le Sud-Kivu et les zones limitrophes. L'objectif à long terme est d'assurer le désarmement et la démobilisation du groupe tout en réduisant considérablement le niveau d'exploitation illicite des ressources naturelles dans sa zone d'opération. L'objectif plus immédiat est de réduire progressivement le rayon d'action et la force des Yakutumba en menant des activités de sensibilisation et en ciblant de petits groupes de la coalition qui pourraient être disposés à se rendre. Il faudra pour cela s'employer à perturber les flux d'armes en direction du groupe et à restreindre sa liberté de mouvement tout en appuyant certains programmes ciblés visant à améliorer les moyens de subsistance et à créer des possibilités d'emploi afin de réduire l'attrait que représentent les groupes armés.

V. Partenariats stratégiques

61. Pour créer les conditions d'un retrait durable de la MONUSCO, il importe de renforcer la coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui des grandes priorités de stabilisation et de consolidation de la paix décrites ci-dessus. Toutes les entités des Nations Unies présentes dans la région s'attacheront à mettre à profit les partenariats stratégiques avec les institutions multilatérales, les acteurs régionaux et les principaux donateurs bilatéraux et à en établir de nouveaux. L'appui de ces partenaires sera essentiel pour accomplir des progrès dans ces domaines critiques et approfondir l'approche à trois volets, tout en veillant à ce que le processus de transition soit pris en main et dirigé par les parties prenantes nationales et locales. La Mission s'emploiera à susciter un engagement politique soutenu au niveau international et à mobiliser un appui technique et financier en faveur des réformes essentielles que doivent entreprendre les autorités congolaises en matière de gouvernance, conditions préalables à la stabilité et au développement durable à long terme.

62. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies encourageront, favoriseront et appuieront la réalisation des objectifs de développement durable en tant qu'outil de stabilisation aux niveaux local, provincial et national, en étroite collaboration avec le Gouvernement congolais. La collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le cadre de projets phares visant à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir une gouvernance locale sans exclusive et des solutions durables aux déplacements de population liés au conflit, en particulier dans les provinces du Kasai et du Tanganyika, demeurera une composante essentielle de l'action menée pour créer un environnement propice au retrait responsable de la Mission.

63. À l'avenir, il sera essentiel que les principaux partenaires de la République démocratique du Congo, notamment les institutions financières internationales, l'Union européenne, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres organisations sous-régionales, œuvrent de concert pour assurer la fourniture d'un appui cohérent et complémentaire au Gouvernement et au peuple congolais dans le cadre de l'action menée pour surmonter les difficultés que continue de rencontrer

le pays en matière de stabilisation et de consolidation de la paix. L'ONU renforcera sa coopération avec ces partenaires dans les mois et les années à venir en vue de maximiser la complémentarité des activités et les effets de synergie à mesure qu'elle reconfigure sa présence en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Une collaboration plus étroite avec la Banque mondiale dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les situations de fragilité, les conflits et la violence et la fourniture d'un appui à la réalisation des objectifs de stabilisation prioritaires harmonisés avec ceux de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, notamment dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, seront également capitales.
